

Par « l'Insertion Professionnelle des Enfants », il faut entendre une opération par laquelle un enfant ou un groupe d'enfants s'incorporent à une collectivité, ou à un milieu donné tant sur le plan social que professionnel.

Après la formation, les jeunes encadrés par l'ASSEJA ont la possibilité d'être recrutés dans les Ateliers Productifs d'Apprentissage de l'ASSEJA, les ateliers privés ou de s'installer à leur propre compte. Pour les jeunes désirant s'installer à leur propre compte, l'ASSEJA leur offre une expertise technique qui consiste à les accompagner dans le montage d'un micro projet dans lequel figurera la nature du projet, l'apport personnel du jeune et ses besoins. ASSEJA, en termes de contribution à l'installation des jeunes qu'elle encadre, peut leur accorder en plus de l'expertise technique une subvention de 30% sur le coût total du projet. L'approche d'insertion professionnelle adoptée par l'ASSEJA vise non seulement l'autonomisation c'est-à-dire l'auto-emploi des jeunes formés mais aussi et surtout une chaîne de solidarité qui est un processus par lequel les ex enfants victimes des abus de quelle nature que ce soit, ayant bénéficié d'une formation professionnelle dans divers métiers porteurs sont appelés à former d'autres enfants que l'ASSEJA met à leur disposition.

Résultats

- 419 jeunes environ soutenus à travers des microprojets de façon ponctuelle
- 2223 enfants en difficultés encadrés et formés en divers métiers